

# FINANCES

*JOURNAL DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ-E-S CGT FINANCES*

## Sommaire

- 2 Edito
- 3 Covid-19 :  
Ce n'est pas aux retraités ni au salariés de payer cette crise sanitaire
- 6 Perte d'autonomie
- 8 La Sécurité sociale a 75 ans
- 10 Plus jamais ça !
- 11 Facisme religieux
- 12 Carte-Pétition

La signification des sigles :  
en partant de la croix chrétienne, dans le sens des aiguilles d'une montre :  
la croix - OMKAR (om) du sanskrit - la roue de Dharma - l'Etoile de David - Sikhisme (Khanda) - Taoïsme (yin et yang) - Croissant musulman



**"La laïcité est l'acceptation de toutes les opinions et de tous les comportements qui savent respecter l'autre" (Albert Jacquard)**

# Éditorial

## NE NOUS RÉSIGNONS PAS, AGISSONS !

Terminées les annonces larmoyantes du Président de la République au plus fort de la pandémie ; terminés les « *quoi qu'il en coûte* » et « *la santé n'a pas de prix* » ; aujourd'hui, avec le contenu du projet de loi de finances 2021, le gouvernement montre une nouvelle fois son allégeance aux grands groupes industriels en affichant un soutien massif de « *100 milliards d'€ en deux ans* » à l'offre, c'est-à-dire aux entreprises privées, sans aucune contrepartie, plutôt que de relancer la demande, c'est-à-dire le pouvoir de vie des salariés, des retraités et l'investissement public. Le ministre de l'économie dit que la dette publique sera remboursée par « *la croissance, les finances publiques saines et les réformes de structures* ».

. La croissance, c'est-à-dire les aides aux entreprises : exonérations de cotisations et de contribution, baisse des impôts de production au détriment des moyens aux collectivités, aides à l'activité partielle, fonds de solidarité pour les indépendants et artisans...

. Des finances publiques saines, c'est-à-dire la reprise de la politique d'austérité. Bruno Le Maire prévoit une baisse des dépenses publiques des plus fortes depuis 30 ans et se félicite que le gouvernement n'ait pas créé d'emplois publics pendant la crise !

. Et les réformes de structures nous annoncent clairement que les réformes des retraites et de l'assurance chômage seront mises en œuvre pour des raisons d'économies.

Cette politique qui facilite la logique du profit à court terme, du profit pour les plus riches, se concrétise partout sur le territoire national par des plans sociaux avec leurs centaines de milliers de suppressions d'emplois : Air France reçoit 7 milliards d'€ et supprime 7 500 emplois, pendant que les 863 salariés de l'usine de pneumatiques de Bridgestone apprécient l'usage des 1,8 millions d'aides publiques du CICE...

Un rapport parlementaire du 15 septembre démontre que l'assouplissement des modalités d'autorisation de placement en activité partielle a encouragé les fraudes des entreprises : salariés fictifs, travail dissimulé, utilisation abusive de l'intérim, gonflement des salaires, production de faux documents... Tout est bon pour détourner l'argent public.

Enfin, alors que les citoyens réclament massivement de pouvoir vivre dans un environnement sain, la politique dite "écologique" de ce gouvernement se résume à quelques aides et subventions, au lieu d'un plan d'investissement massif pour accompagner la transition écologique. Les 150 membres de la Convention Citoyenne pour le Climat, créée pour « *mieux associer les français aux décisions qui les concernent et qui impactent leur quotidien* » doivent être bien déçus après les annonces successives de l'abandon de leurs propositions de progrès social et écologique, abandon qui fait suite à la pression des lobbies industriels et commerciaux !

Dans ce contexte de destruction systématique de nos droits individuels et collectifs, actifs, retraités qu'avons-nous à opposer ?

Avec les actifs, nous avons déjà répondu présents à l'appel intersyndical du 17 septembre dernier, comme également les 15 et 17 octobre, pour la santé, pour l'emploi et la dignité ; et nous serons mobilisés le 17 novembre avec les syndicats et organisations de retraités pour exiger, dès maintenant, 100 € mensuels d'augmentation de nos retraites et pensions... en attendant les 300 € de rattrapage de perte de pouvoir d'achat de ces dernières années.

**Comme l'histoire nous l'enseigne, les grandes conquêtes et les garanties collectives ont toutes été obtenues grâce au rapport de forces contre le grand patronat...**

**Alors pour des « jours d'après heureux » : refusons la résignation !**



### MENTIONS LÉGALES

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Guy CARRIERE

Rédacteurs :

ISABEL AUCKENHAULER

GUY CARRIERE

ALAIN GUICHARD

YVON HUET

MARIE-FRANCE NARDOT

ODETTE TERRADE

Maquettage : M-O. BERNARD

Imprimé par RIVET Presse Edition

Limoges

#### NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE :

0324 S 08364

N° ISSN : 2276-1063

#### UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT

263 rue de Paris Case 540

93514 Montreuil Cedex

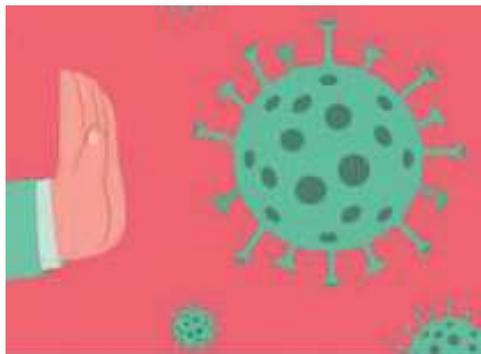
TÉL : 01 55 82 76 66

COURRIEL : [finances@cgt.fr](mailto:finances@cgt.fr)

PRIN 1,10 €

# CE N'EST NI AUX RETRAITÉ-ES, NI AUX SALARIÉ-ES DE PAYER LA CRISE DU CORONA VIRUS\*

\*Source : Tract UCR-CGT



**Une petite musique lancinante est répétée en boucle par certains médias depuis de nombreuses semaines : « les pensions des retraités n'ont pas souffert de la crise du coronavirus et les retraités ont des revenus supérieurs à la moyenne des actifs ». En conséquence, ce serait aux retraités de payer la crise sanitaire et la crise économique.**

Cette situation est liée à notre système de retraite qui est un système solidaire par répartition, à cotisations définies et à prestations définies, contrairement à la contre-réforme que veut nous imposer Monsieur Macron et son gouvernement. Grâce à nos cotisations sociales nous acquérons des droits à pension de retraite tout au long de notre vie professionnelle et ce sont les cotisations des actifs qui permettent le paiement des pensions des retraités. Les rémunérations soumises à cotisations sociales créent des droits pour la retraite future en relation avec les diplômes, qualifications et savoir-faire acquis tout au long de la vie professionnelle. Le gouvernement veut transformer nos droits à pension en droits à une allocation dont le montant serait fonction de l'évolution du PIB. S'il avait réussi à met-

tre en application sa réforme avant la crise sanitaire, toutes les pensions auraient subi une réduction du fait de la chute du PIB. Fin 2018 la France comptait 17,5 millions de pensionnés (dont de nombreux poly-pensionnés), 15,9 millions résidaient en France et près de 1,1 million ne percevaient que des pensions de réversion, ce qui montre bien la nécessité de les pérenniser.

Le montant de nos pensions de retraite est fonction des cotisations payées pendant notre vie professionnelle, d'où l'importance de soumettre toutes les rémunérations à cotisation (primes, heures supplémentaires...) et de ne pas chercher à éluder une partie des revenus pour réduire les cotisations. Multiplier les exonérations, c'est contribuer à réduire les moyens de la protection sociale. La compensation, même partielle, des exonérations par le budget de l'État, conduit à une réduction globale des moyens budgétaires. Si 80 à 100 milliards du budget de l'État sont consacrés à la compensation des exonérations, ce sont 80 à 100 milliards qui manquent pour les services publics et l'intérêt général, profitant largement aux grandes sociétés qui les distribuent à leurs actionnaires.

S'il est important que toutes les rémunérations soient soumises à cotisations sociales, il est tout aussi important qu'elles soient soumises à l'impôt sur le revenu, dans le cadre d'un barème rénové, avec une plus grande progressivité de 0 à 65 ou 70 % (avec le taux 0 au niveau du Smic). La flat-tax (2) pour les revenus de capitaux mobiliers doit être supprimée et réintégrée dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

## PRÉLEVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU : VOUS AVEZ DIT... SIMPLIFICATION ?



Avec le prélèvement à la source (PAS), nous avons un prélèvement sur toutes nos pensions en fonction du taux déterminé, compte-tenu des revenus de l'année précédente, sans tenir compte des crédits ou réductions d'impôt. En janvier de l'année N+1, nous avons le versement de 60 % du total des crédits et réductions d'impôt de l'année N ; et en juillet N+1, nous avons un avis d'imposition qui tient compte des prélèvements effectués tout au long de l'année N et des crédits et réductions d'impôt de cette année N. Le PAS sur l'année N+1 est effectué de janvier à août en fonction du taux de l'année N-2 et de septembre à décembre (et jusqu'en août N+2) sur le taux calculé en fonction des revenus de l'année N.

Ainsi en 2020, le taux du PAS a été calculé en tenant compte des revenus de l'année 2018 de janvier à août et septembre à décembre, le taux a été calculé sur les revenus de 2019. Les taux sont calculés sans tenir compte des crédits et réductions d'impôts. Au 15 janvier 2020, nous avons eu 60 % des crédits et réductions d'impôt déclarés en 2018 et en juillet 2020, nous avons eu soit un remboursement ou, au contraire, un versement complémentaire à faire au Trésor public, en tenant compte de l'impôt sur nos revenus de 2019 et des PAS effectués en 2019. En outre, les contribuables ayant des revenus fonciers doivent faire des versements avec, là aussi, prise en compte de ces revenus au titre de l'année de perception de ces revenus.

Autrement dit, pourquoi avoir fait compliqué alors qu'il aurait été plus simple d'imposer le prélèvement mensuel à toutes les personnes payant par exemple plus de 20 euros par mois. Mais il y a bien entendu une ou peut-être d'autres idées en tête : fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG et/ou instauration d'une « flat tax » avec un taux unique pour tous les revenus. N'est-ce pas très égalitaire ? Bien entendu, c'est une plaisanterie vraiment pas drôle... **Mais nous le savons tous, les c..., ça osent tout !**

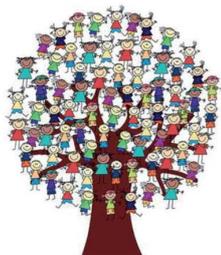
# 04



## UNE REVALORISATION DES PENSIONS INSUFFISANTE DEPUIS 1988 ET DES MESURES FISCALES RÉGRESSIVES DEPUIS 2008

<b>Présidents et ministres</b>	Décisions pour les revalorisations et le calcul des pensions des régimes de base et mesures fiscales concernant les retraités
<b>Mitterrand / Seguin en 1988</b>	Pour le régime de base de la CNAV, instauration de la revalorisation en fonction des prix et non plus du salaire moyen. Les régimes spéciaux gardent leurs règles (par exemple sur l'évolution du point d'indice pour les retraités de la fonction publique).
<b>Mitterrand / Balladur en 1993</b>	Pour les pensions de retraite de la CNAV, passage du calcul du montant de la pension sur la base des 25 meilleures années au lieu des 10 et allongement de 150 à 160 trimestres pour le calcul de la pension.
<b>Chirac / Fillon en 2003</b>	Revalorisation de tous les régimes de base sur l'évolution des prix estimée pour l'année suivante. Fin du dispositif de la péréquation dans la fonction publique (3). Création du régime additionnel de la fonction publique (au 1er janvier 2005) premier fonds de pension à la française.
<b>Sarkozy en 2008</b>	Report de la revalorisation des pensions du 1 <sup>er</sup> janvier au 1 <sup>er</sup> avril. Suppression à compter de l'imposition des revenus de l'année 2008 de la demi-part pour la majorité des personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant.
<b>Hollande de 2013 à 2017</b>	Instauration de la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) de 0,3 % au 1 <sup>er</sup> avril 2013, imposition à l'impôt sur le revenu de la majoration de pension pour les parents de 3 enfants et plus. Report de la revalorisation au 1 <sup>er</sup> octobre, suppression de la revalorisation de 2014 et modification du dispositif de revalorisation à compter d'octobre 2015 sur l'inflation constatée et non plus sur l'évolution envisagée. Du 1 <sup>er</sup> avril 2013 au 30 septembre 2017 la revalorisation a été limitée à 0,1 %.
<b>Macron de 2018 à 2020</b>	Instauration à compter du 1er janvier 2018 d'une majoration de la CSG de 1,7 point (+ 25 %) pour plus de 60 % des retraités. Report de la revalorisation au 1er janvier 2019, revalorisation limitée à 0,3 %. Instauration au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 d'une revalorisation différenciée: 0,3 % pour tous, 1 % pour les pensions brutes inférieures ou égales à 2 000 € et différenciées jusqu'aux pensions inférieures à 2 015 €. Certains bruits laissent à penser qu'il pourrait en être de même en 2021.

**Cette revalorisation différenciée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est une première** et met en cause le principe même des droits acquis au cours de la vie professionnelle pour nos pensions. Du fait de ces décisions le décalage pour la revalorisation des pensions de retraite depuis 2008 est de 2 ans. De plus l'accumulation des augmentations de la fiscalité et des revalorisations insuffisantes des pensions a conduit à un important recul des pensions nettes. Ce recul a été accentué du fait des revalorisations insuffisantes des pensions des retraites complémentaires.



## ÉVOLUTION DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008 AU 31 DÉCEMBRE 2019

Indice des prix Insee hors tabac	Smic	Salaire mensuel de base	Pensions brutes		Pensions nettes (avec CSG à 8,3 % et Casa)
			de base		
+ 12,93 %	+ 20,05 %	+ 23,37 % (4)	de base	+ 10,99 %	+ 8,60 %
			Arrco	+ 10,75 %	+ 8,37 %
			Agirc	+ 8,6 %	+ 6,26 %

Selon la DREES <sup>(1)</sup>, entre 2008 et 2018, la pension brute a diminué de 3 % en euros constants et la pension nette de 4,7 % alors que le revenu brut d'activité a augmenté de 1,7 %.

L'évolution des pensions nettes est particulièrement révélatrice de la détérioration du revenu disponible. <sup>(5)</sup>

✓ En 1995, le montant des prélèvements sociaux sur les pensions de retraite était de 4 % ; il est passé à 8 % en 2013 et il est de près de 10 % en 2018.

✓ Entre 1994 et 2019, l'évolution du pouvoir d'achat des pensions, tous régimes confondus, est de -7 % en brut et -12 % en net pour un cadre et -4 % en brut et -9 % en net pour un non cadre.

Pour les générations nées avant-guerre, les pensions brutes ont perdu environ 10 % par rapport au salaire moyen pour les non cadres et 12 % pour les cadres.

Depuis plus de 10 ans, avec une accélération sous Macron, les différentes exonérations fiscales ou de cotisations sociales ont permis de réduire les impôts des plus fortunés et de renforcer les distributions aux actionnaires ; dans le même temps, elles ont donné lieu à une dégradation

remarquable de la situation des salariés et des retraités.

De plus, les mesures d'exonérations de cotisations sociales, dans la limite de 1,6 fois le Smic, ont conduit au maintien des salaires à un bas niveau, ce qui diminue d'autant les recettes de la protection sociale.

Les bons salaires contribuent à l'amélioration des revenus des actifs, à l'augmentation des recettes de la protection sociale et à l'augmentation des pensions de retraite. C'est vers le haut qu'il faut revaloriser salaires et pensions et non l'inverse.

Nos pensions de retraite doivent être revalorisées sur l'évolution du salaire moyen sans que cette revalorisation soit inférieure à l'inflation.

Le rapporteur de la partie assurance vieillesse pour le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2021, dans une interview le 2 août 2020, annonce d'ores et déjà qu'une revalorisation différenciée pourrait être décidée une nouvelle fois pour 2021.

Ce n'est pas acceptable et cela tire l'ensemble des pensions vers le bas. Les

retraités qui ont payé un lourd tribut à l'épidémie de coronavirus : décès, isolement à domicile ou dans les Ehpad ; ils n'ont pas à payer une nouvelle fois en subissant une revalorisation insuffisante de leurs pensions de retraite. De plus, l'évolution des prix de consommation courante et les mesures de prévention (masques et gel) sont coûteuses et amputent d'autant leur pouvoir d'achat.

(1) Les retraités et les retraites édition 2020 panoramas de la DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évolution et des statistiques.

(2) Prélèvement forfaitaire unique. Les plus-values et les revenus issus des placements financiers sont soumis à un taux unique de 12,8 % à l'impôt sur le revenu et ils ne sont plus soumis au barème progressif.

(3) Le salaire moyen par tête a augmenté de 2007 à 2015 (dernière année connue par l'Insee) de 15,75 %.

(4) La péréquation conduisait à accorder aux retraités les revalorisations de carrière attribuées aux actifs.

(5) Le revenu disponible est constitué des rémunérations nettes d'activité ou de retraite, des revenus du patrimoine, des prestations sociales sous déduction des impôts directs (impôt sur le revenu et impôts locaux).

# PERTE D'AUTONOMIE : UNE MAUVAISE RÉPONSE À



”Le gouvernement introduit un cheval de Troie dans la Sécurité sociale.”

**Depuis de nombreuses années, notre Union Fédérale des Retraités des Finances CGT et l'Union Confédérale des Retraités CGT revendiquent la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale dans le cadre de l'assurance maladie. Celle-ci devant nous garantir « contre l'ensemble des facteurs d'insécurité » de notre naissance à notre mort.**

Après de multiples engagements jamais tenus de prise en charge des conséquences du grand âge, le gouvernement Macron a fait adopter par l'Assemblée Nationale la loi n° 2020-992 le 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie.

Derrière une écriture incluant, en apparence, la prise en charge de l'autonomie par la Sécurité sociale, un petit alinéa transfère la gestion de la branche autonomie à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Alors qu'il est écrit à l'article L111-1 du code de la Sécurité sociale :  
« *La sécurité sociale est fondée sur le principe de solidarité nationale. Elle assure (...) la couverture des charges de maladie, de maternité et de paternité ainsi que des charges de famille et d'autonomie.*

*Elle assure la prise en charge des frais de santé, du soutien à l'autonomie,»*

A l'article L111-2-1 du dit-code, il est encore écrit :

« *I.- La Nation affirme son attachement au caractère universel, obligatoire et solidaire de la prise en charge des frais de santé assurée par la Sécurité sociale* »

La loi modifie l'article L200-2 en créant une cinquième branche :

« *Le régime général comprend 5 branches :*

*1° Maladie, maternité, invalidité, décès ;*

*2° Accidents du travail et maladies professionnelles ;*

*3° Vieillesse et veuvage ;*

*4° Famille ;*

*5° Autonomie ».*

Pourquoi créer une cinquième branche alors que la première pouvait parfaitement accueillir ce droit nouveau à l'autonomie. Tout simplement parce que le gouvernement, derrière le vernis de la Sécurité sociale, a décidé de saper les fondements de celle-ci. En confiant la gestion de l'autonomie à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le gouvernement introduit un cheval de Troie dans la Sécurité sociale.

Depuis l'instauration de la Sécurité sociale par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, en application du programme du Conseil national de la Résistance, « *Les jours heureux* » (cf. l'encadré), le patronat et les forces réactionnaires n'ont eu de cesse de réduire l'importance de la Sécurité sociale et le rôle des représentants des salariés.

En 1967, les ordonnances signées par de Gaulle ont cassé l'unité de la Sécurité sociale en instaurant 3 caisses : assurance maladie, allocations familiales et assurance vieillesse ; et introduit la parité entre les représentants du patronat et des salariés (auparavant  $\frac{3}{4}$  pour les salariés,  $\frac{1}{4}$  pour les patrons) dans les conseils

# UN VÉRITABLE ENJEU DE SOCIÉTÉ

d'administration. Puis, les élections ont été supprimées (rétablies une fois en 1983) et les représentants des salariés sont devenus minoritaires. L'instauration des lois de financement de la Sécurité sociale et la mise en place de la CSG ont accentué l'étatisation de la Sécurité sociale.

Ainsi, la Sécurité sociale échappe aux contrôles des assurés sociaux. Alors qu'à sa création, les ressources provenaient des cotisations assises sur les salaires, les ressources actuelles proviennent de différentes sources car de plus en plus de salaires ne sont pas assujettis à cotisation à travers la multiplication d'exonérations.

Alors que l'autonomie et sa perte sont inhérentes à la vie et devraient donc relever de la branche "assurance maladie" avec un droit nouveau, le gouvernement a fait le choix d'externaliser la gestion de la perte d'autonomie. Pour l'instant, le financement de

cette branche n'est pas finalisé. Le rapport Vachey (1) propose un certain nombre de transferts financiers des branches de la Sécurité sociale et un nouveau tour de vis sur les retraités (augmentation de la CSG, diminution de la déductibilité de la CSG à 3,8 % pour les retraités au lieu des 4,2 ou 5,9 actuels pour les taux de 6,6 ou 8,3, réduction de 10 à 5 % de l'abattement pour le calcul de l'impôt sur le revenu, etc.).

**La CGT et l'UCR, tout comme notre UFR, refusent la mise en place de cette cinquième branche et revendiquent toujours la prise en charge de la perte d'autonomie en tant que nouveau droit dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale.**

(1) Inspecteur général des finances et ancien directeur du CNSA chargé par le gouvernement d'un rapport : « *La branche autonomie : périmètre, gouvernance et financement* ».

## **Extraits du préambule du Guide de l'Assuré Social et des Vieux travailleurs en 1946**

Nous ne demanderons pas à des rétrogrades, par définition opposés au progrès, d'être objectifs ou d'enseigner ce qu'est exactement le Plan de Sécurité sociale.

Ils s'y refuseront toujours, car leur formation, leur origine, leurs conceptions les amènent, peut-être malgré eux, à s'opposer à tout ce qui peut améliorer le sort du peuple.

(...) La gestion est d'ores et déjà confiée aux assurés eux-mêmes.

Demain les administrateurs seront élus au suffrage universel et à représentation proportionnelle et l'ensemble de l'institution reposera sur des bases essentiellement démocratiques.

Pas d'étatisation ni de fonctionnarisation.

(...) L'État (...) n'a plus qu'un simple rôle de contrôle technique et financier à exercer (...).

**Ambroise Croizat, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale**



08

# LA SECURITE SOCIALE A 75 ANS ET



Le Conseil national de la Résistance, fondé le 27 mai 1943, avait adopté le 15 mars 1944 le programme des « jours heureux » qui prévoyait des mesures à appliquer dès la Libération du territoire et en particulier « un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ».

L'ordonnance du 4 octobre 1945 annonce que : « la Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun, qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants, sûrs d'eux-mêmes, et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère... Le but à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des

*facteurs d'insécurité. »*

C'est Ambroise Croizat, ancien secrétaire général de la Fédération CGT de la métallurgie et député communiste de la Seine qui, devenu ministre du travail et de la Sécurité sociale, a mis en place, avec le haut fonctionnaire Pierre Laroque, la Sécurité sociale. Il déclarait devant l'Assemblée nationale, en décembre 1945 : « *Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité, l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une étape de la vie et nous ferons de la vie autre chose qu'une charge et un calvaire. »*

Le système est fondé sur la solidarité où chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Son financement repose sur les cotisations sociales qui correspondent à la part du « salaire socialisé ».

Depuis 1947, les gouvernements successifs, sous la pression du patronat, n'ont eu de cesse d'attaquer ce salaire socialisé considéré comme un « coût du travail ».

C'est par les ordonnances de 1967 que le général de Gaulle a cassé

# C'EST TOUJOURS UNE IDÉE NEUVE

l'unité de la Sécurité sociale, en créant 3 branches : maladie, allocations familiales, vieillesse, instauré le paritarisme et a supprimé l'élection des administrateurs (l'élection a été rétablie une fois en 1983).

Pourquoi ces attaques ? La « Sécu » est l'objet de toutes les convoitises. Quand on sait que le budget de la Sécurité sociale représente 1/5 du produit intérieur brut, des sommes colossales sont en jeu. L'appétit insatiable du capitalisme rêve de les dévorer. Ce n'est pas un hasard si le nombre de publicités pour les mutuelles privées et les assurances se multiplie.

Derrière l'affirmation de la volonté de maintenir la Sécurité sociale, les attaques sont permanentes. La création d'une 5<sup>e</sup> branche pour la gestion de la perte d'autonomie avec délégation de la gestion à la CNSA en fait partie (cf. en page 7 l'article sur ce sujet).

Comment pourrait-on vivre sans retraite ? Sans prise en charge d'une journée en réanimation, par exemple ? On parle du « déficit de la Sécu », du « trou de la Sécu ». Mais la Sécurité sociale n'est pas malade d'un trop de dépenses mais d'un manque de recettes.

On en connaît les raisons : exonérations des cotisations patronales, chô-

mage qui grandit : pas de salaires, pas de cotisations. (En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le déficit devrait atteindre cette année 41 milliards d'euros).

On connaît aussi les remèdes trouvés par le gouvernement : nouvelles contributions CRDS, CSG, TVA sociale... à la charge des salariés et retraités, le RSA mis à la charge des CAF.

Le Gouvernement, sourd aux revendications de la CGT, des "Gilets jaunes", a oublié le préambule de la Constitution de 1946 : « *La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement...* ».

En cette année de 75<sup>e</sup> anniversaire de la Sécurité sociale, c'est de la mise en place d'une Sécurité sociale intégrale à 100 % dont notre pays a besoin et non d'une déstructuration de celle-ci.

**Alors oui, chiche, Monsieur Macron, comme vous l'avez déclaré le 13 avril : « Nous retrouverons les jours heureux ».**

”L'appétit insatiable du capitalisme rêve de les dévorer.”



10

# PLUS JAMAIS ÇA !

Cette année 2020, les associations de mémoire des déportés des camps de concentration et d'extermination, leurs familles et leurs amis avaient prévu de commémorer avec une attention particulière le 75<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps et la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation. Mais le confinement, motivé par l'épidémie de la Covid-19, a proscrit toute cérémonie publique. Le message rédigé conjointement par ces associations a constitué la seule communication officielle.



Chaque année voit disparaître les derniers survivants, les derniers rescapés de l'horreur indicible de la barbarie nazie. Ils ont surmontés des conditions inhumaines et, malgré la présence et la menace permanente de la mort, ils n'ont pas renoncé à leur dignité, à la solidarité, à la lutte clandestine contre

l'idéologie et les objectifs de guerre de l'ennemie. Ils n'ont pas renoncé à l'espoir.

En novembre 2019, la déclaration de Madrid des comités internationaux des camps de concentration et d'extermination nazis a contesté la résolution du Parlement européen de septembre 2019. Cette résolution tente de mettre « sur un pied d'égalité les victimes de la terreur nazie et celles du stalinisme, qualifiés tous deux de « totalitarisme ».

Nous ne pouvons accepter que les fondements philosophiques des camps nazis, où régnait une violence systémique assumée, à savoir le racisme et l'antisémitisme, l'extermination industrielle des groupes ethniques entiers – hommes, femmes, enfants – ne soient pas nommés dans cette résolution. Ils exigent « le plein respect de la résolution de

*février 1993 sur la protection européenne et internationale, comme monuments historiques, des sites de concentration nazis ».*

Cette exigence est d'autant plus forte que des gouvernements européens prônent l'oubli et l'effacement des traces quand ils ne révisent pas l'histoire des ghettos, de la déportation, du génocide.

Toute commémoration est un acte politique. Il faut combattre les idéologies fondées sur l'obscurantisme et le fanatisme. En France, elles affaiblissent notre modèle républicain.

Les insupportables inscriptions sur les murs du Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane, niant le massacre du village martyr, nous rappellent que la persévérance à témoigner des derniers rescapés de l'horreur ne suffit pas, face à la résurgence des mouvements nationalistes et révisionnistes.

Nous qui restons, nous qui sommes les fils et les filles, les petits-enfants, les amis des déportés, nous nous devons plus que jamais de rendre hommage à leur courage, de sauvegarder cette mémoire mais aussi d'agir, au-delà de journées symboliques.

Paul ELUARD a écrit « *Si l'écho de leurs voix faiblit, nous périrons* ». Cette mémoire implique, de nos jours, un engagement personnel pour promouvoir la tolérance, pour l'emporter sur toutes les formes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et de respect des différences, pour veiller à l'investissement dans l'éducation morale et civique des jeunes générations, pour, par cet exemple concret, ne pas admettre que les migrants se noient aux portes de l'Europe ou soient pourchassés et parqués dans des conditions inhumaines et indignes.

**Car, il nous faut prendre conscience, bien avant qu'il ne soit trop tard, de l'indispensable solidarité entre les peuples, épris de liberté pour construire un avenir de fraternité, de respect de la dignité humaine et de paix.**

*"Faites attention, quand une démocratie est malade, le fascisme vient à son chevet mais ce n'est pas pour prendre de ses nouvelles"*

**(Albert CAMUS)**

# LE FASCISME RELIGIEUX\*

\*Yvon HUET, journaliste à Vie Nouvelle, journal de l'UCR-CGT et à "Présence", journal de LSR

**Le choc de la décapitation d'un enseignant a encore montré l'horrible visage d'un phénomène qui dure depuis la mise en scène d'Al Qaida en Afghanistan. On n'en est pas à essayer de savoir qui a été le plus secoué, les musulmans, ou "les autres" dans ce nouvel épisode d'une barbarie essaimée dans le monde entier, mais plutôt à réfléchir pour aider à comprendre d'abord, agir ensuite pour faire taire cette barbarie.**

Pour ceux qui ne connaissent pas l'Islam et veulent calquer le modèle catholique par l'établissement d'un clergé structuré, y compris, et je ne lui en veux pas loin s'en faut, notre camarade Patrick Le Hyaric, directeur de l'Humanité, je tiens à préciser que cette religion existe sans clergé dans son principe même, les Imam étant des inventions temporelles politiques (comme en Iran ou en Turquie) qui sont en fait une sorte de récupération de la religion par des États islamiques et/ou des lobbies financiers puissants. J'en donne pour preuve les Ismaélisme, communauté dont l'Aga Khan est chef "spirituel".

Cette gesticulation de la gouvernance pour essayer de canaliser l'Islam est ridicule et participe plus d'une panique que d'un raisonnement.

Ce qu'il faut au contraire, c'est se méfier des leaders, qui sont souvent instables et ballottés entre plusieurs pressions et peuvent passer des meilleures intentions aux pires, en fonction du vent. Cette religion, plus récente que la chrétienne, n'a qu'un seul "guide" Mahomet et aussi Ali (pour la communauté chiite que j'ai appris à connaître en Inde). Au delà des "bons" et "méchants" Imams (dont celui de Ripoll en Catalogne qui fut responsable du dernier attentat sanglant de Barcelone), il y a ces centaines de millions de gens qui ont été formés au principe d'une croyance qui n'est ni meilleure ni pire que les autres. Le réveil brutal des sectes extrémistes qui existent de par le monde ont accompagné, qu'on le veuille ou non, la destruction du travail qui avait été fait par des laïques au

temps de l'URSS, avec Nasser et bien d'autres qui ne mettaient pas la religion en avant mais la culture de leur pays et au-delà, leur région pendant que les USA utilisaient les fanatiques pour écraser toutes les velléités d'avancée progressiste en Afrique et au Moyen Orient, voire en Asie. Le résultat est là, l'horreur au quotidien pour des centaines de millions de gens.

Contrairement à d'autres que je lis, je pense qu'il n'y a pas d'Islam "de France" mais un monde de croyance où cohabitent le meilleur et le pire, comme pour les autres religions, le fascisme religieux étant, dans le monde entier, l'équivalent de ce qu'on connaissait chez nous avec l'Action française ou aux USA avec le KKK.

Ce nouveau fascisme a prospéré sur un lit de frustrations diverses, y compris jusqu'à la remise en cause en Palestine du Fatha par les islamistes avec le soutien, comme par hasard, de l'extrême droite israélienne qui avait intérêt à tuer la laïcité dans le mouvement palestinien pour justifier l'annexion.

L'anticléricalisme français, qui a eu ses heures de gloire, a été la cible, voire la justification morbide de ces terroristes extrémistes qui utilisent une croyance pour justifier l'obscurantisme, que nous pouvons appeler dans notre langage le fascisme religieux.

Nos amis Algériens connaissent cela pour l'avoir payé si chère, notamment les intellectuels, les progressistes qui voyaient leur famille décapitée par centaines au détour des rues sans que les autorités s'en inquiètent dans les années 1990. J'en connais de mes amies et amis qui y ont réchappé. Oui, mais c'était en Algérie... "entre eux" disent les racistes de tous bords.

La seule solution que nous avons pour lutter contre cette peste, c'est de rendre notre société plus solidaire et débarrassée du racisme, plus juste et plus laïque, au sens noble

du terme, dans l'esprit de la loi de 1906. Contrairement aux catholiques, les musulmans français n'ont que peu de lieux de culte et quand ils en trouvent un, c'est souvent un investissement de lobbies financiers qui organisent ce terrorisme malfaisant. Les musulmans français aimeraient bien qu'on les laisse tranquilles parce qu'ils n'ont rien à voir avec les "fous de dieu". Ce sont des gens comme les autres qui devront désormais raser les murs pour ne pas avoir à subir la "vengeance" d'un autre "fou de dieu" sorti de la basse cour identitaire.

Les autorités françaises actuelles ne vont malheureusement pas, comme pour le reste, faire autre chose que continuer à diviser les gens, avec la cohorte des experts qui vont vous raconter n'importe quoi sur un sujet qu'ils n'ont appris que dans des livres trouvés par l'esprit colonialiste et revancharde.

Quant aux anticléricaux, ils ont certes un certain sens de l'humour (c'est sacré et c'est bien de pouvoir se moquer d'une religion, à condition que ce ne soit pas toujours la même...), mais il faut qu'ils n'oublient pas que Laval qui vendit la France aux nazis était de ces anticléricaux qui soufflaient sur les croyances pour y apporter la même barbarie que les « fous de dieu ».

L'instrumentalisation laïcarde de Marine Le Pen, avec les identitaires fascistes de "Riposte laïque" participe de cette même manipulation.

Voilà mes amies et amis. Que vous soyez croyants ou non, l'important aujourd'hui, c'est de faire reculer les affreux qui préfèrent, avec les « fous de dieu », aujourd'hui comme hier, la guerre plutôt que le Front Populaire.

**Trop simple ? L'histoire nous a prouvé que ce sont toujours les mêmes recettes qui sont employées pour museler les peuples.**

*L'exigence des Retraités*



**DISPENSÉ DU TIMBRAGE**

M. LE PRÉSIDENT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg  
Saint-Honoré  
75008 Paris

**Monsieur Emmanuel Macron**  
Président de la République  
**Palais de l'Élysée**  
**55, rue du Faubourg Saint-Honoré**  
**75008 Paris**

**DISPENSÉ DU TIMBRAGE**

**POUR RECEVOIR DES INFOS EN DIRECT,**  
complétez le questionnaire ci-dessous :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courriel : .....

**ENVOYEZ CES RENSEIGNEMENTS A : [ufr.finances@cgt.fr](mailto:ufr.finances@cgt.fr)**